

Annonces Légales

Arrêté n° R03-2022-12-30-00001 du 29 décembre 2022 fixant pour l'année 2023 la liste des supports habilités à publier des annonces judiciaires et légales
En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

CONSTITUTIONS

EGA05268



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 26 juin 2023, à ST LAURENT DU MARONI.

Dénomination : LE RESTAURANT VOLANT.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 32 BIS RUE G. GUERIL, 97320 St Laurent du Maroni.

Objet : SERVICE DE TRAITEUR SANS VENTE DE BOISSONS ALCOOLISEES.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 500 euros divisé en 50 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Agrément dans les autres cas.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :
Président : Monsieur ROMARIC ZERIOUH-VENET 32 BIS RUE G. GUERIL 97320 St Laurent du Maroni.

La société sera immatriculée au RCS de Cayenne.

EGA05269

Par acte SSP du 13/06/2023, il a été constitué une SAS dénommée AD MAT LOC

Siège social : 16, avenue du Domaine de Soula - 97355 MACOURIA
Capital : 1.000,00€

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

La location d'engins de travaux publics avec opérateur.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Président : M. Adrien LACHAVE, 16, avenue du Domaine de Soula - 97355 MACOURIA

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnelle-

ment ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Clause d'agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées aux tiers, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CAYENNE

MODIFICATIONS

EGA05270

TDR-TP SERVICES

SAS au capital de 500
Siège social : Résidence les Amazones - Rive de Soula - 34, rue Waki 97355 MACOURIA
917 427 544 RCS CAYENNE

L'associée unique, par décisions du 24/05/2023, a décidé d'étendre l'objet social de la société, à compter du 24/05/2023, aux activités suivantes : « Location avec opérateur de matériel de construction et de travaux publics ». Modification au RCS de Cayenne.

EGA05271

LODGES AVENTURES PLUS

SAS au capital de 1000
Siège social : Les Champs Virgile 249 allée des Eucalyptus 97356 MONTSINERY TONNEGRANDE 894 608 173 RCS CAYENNE

L'associé unique, par décisions du 15/05/2023, a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du même jour. Il a été nommé en qualité de liquidateur, à compter du 15/05/2023, Monsieur Patrick LAGRANDE, demeurant Les Champs Virgile, 249 allée des Eucalyptus à MONTSINERY TONNEGRANDE (97356). Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur, auquel la correspondance devra être envoyée. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de CAYENNE.

EGA05272



Paris - Orléans - CAYENNE

19 rue leon gontrand damas
Tel : 06 45675124
Mail : baour.associés@orange.fr

SCI POL BADUEL

société civile immobilière au capital de 1918000 euros
siège 16 rue camille des flots 97354 remire montjoly rcs cayenne 433433182

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes des assemblées générales en date du 01/01/2022, il a été décidé de

transférer le siège social au les alpinias 854 h route de remire 97354 remire montjoly et ce, à compter du 01/01/2022 il n'est conservé aucune activité à l'ancien siège.

de même, il est décidé de modifier les adresses des associés monsieur guy polet, la sc pol madeleine et la sc (gph) guy polet holding qui à compter du 01/01/2022 sont tous domiciliés aux alpinias 854 h route de remire a 97354 remire montjoly

Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de cayenne

Pour avis

MARCHÉ PUBLIC

EGA05244



Relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Nouveau Assissi » sur la commune de Papaïchton

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet de la région Guyane a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Nouveau Assissi » sur la commune de Papaïchton, présentée par EDF Renouvelables France, sur le fondement des articles R. 122-1 et suivants du code de l'environnement et R. 422-2 du code de l'urbanisme.

Cette enquête est prescrite du mercredi 28 juin au vendredi 28 juillet 2023 inclus

Cette centrale au sol d'une puissance comprise entre 2 et 2,5 Mwc, sur une emprise clôturée d'environ 1,9 hectares comprend des modules photovoltaïques reposant sur des structures de support bipentes orientées Est/Ouest, un poste de livraison, un poste de transformation de l'énergie reposant sur une dalle béton et un container de stockage de matériel.

Le maître d'ouvrage est la SAS EDF Renouvelables France. La personne en charge de ce dossier est M. Damien LAVILLE mail : damien.laville@edf-re.fr. L'adresse de correspondance est la suivante : EDF Renouvelables France - Direction développement Sud - 966 avenue Raymond Dugrand CS 66014 - 34060 - Montpellier

Le service instructeur est la Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM), service « Urbanisme, Logement et Aménagement - unité « Urbanisme Réglementaire ». La personne en charge du dossier de permis de construire est Mme Colette METHON-CARON - colette.methon-caron@guyane.gouv.fr

Le président du tribunal administratif de Guyane a désigné, par ordonnance n° E23000006/97 du 16 mai 2023 Mme Yann-Lise RAYMOND en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Anne LEPAGE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable :

En version papier :
- à la mairie de Papaïchton - Le Bourg - Place du Fromager - 97316 Papaïchton, ouverte du lundi au vendredi de 7h à 14h ;
- à l'annexe mairie de Papaïchton située 24, avenue Digue Galmot - 97300 Cayenne / 1er étage, ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 14h30

En version dématérialisée :
<http://centrale-photovoltaïque-nouveau-assissi.enquetepublique.net>
sur le site internet des services de l'État en Guyane :
<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023>

Le dossier comprend notamment :
- le dossier de demande de permis de construire ;
- la réponse du porteur de projet à l'avis de la MRAe ;
- le résumé non technique de l'étude d'impact ;
- l'étude d'impact projet de centrale photovoltaïque ;
- l'étude paysagère ;
- l'avis des services et commissions (MRAe du 28/02/2023, SDIS du 04/07/2022, DGAC du 01/12/22, CDPE-NAF du 04/08/22, arrêté portant prescription de diagnostic archéologique du 07/06/22 et du maire de Papaïchton du 29/04/22)

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter ses observations et propositions :

• par écrit, sur les registres d'enquête publique tenus à la disposition du public, à la mairie et annexe mairie de Papaïchton ;

• sur le registre dématérialisé :
<http://centrale-photovoltaïque-nouveau-assissi.enquetepublique.net>

• par courriel :
centrale-photovoltaïque-nouveau-assissi@enquetepublique.net ou dga-djc-enquetes-publiques@guyane.pref.gouv.fr

• sur le site internet des services de l'État en Guyane :
<https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023> via l'onglet « déposer une observation » ;

• par voie postale, à l'attention de Mme Yann-Lise RAYMOND, à l'adresse suivante :

Direction Juridique et Contentieux (DJC) - Bâtiment HEDER - RDC - rue Elisa ROBERTIN - 97 307 Cayenne Cedex.

Toutes les observations devront parvenir durant la période de l'enquête publique, au plus tard le vendredi 28 juillet 2023 à 14H pour les observations écrites et avant minuit pour les observations dématérialisées. Les observations adressées par voie postale devront être reçues par la mairie de Papaïchton au plus tard le vendredi 28 juillet 2023.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Papaïchton au cours des permanences suivantes :

- mercredi 28 juin 2023 de 11h à 14h ;
- mercredi 12 juillet 2023 de 11h à 14h
- vendredi 28 juillet 2023 de 11h à 14h.

Une permanence aura lieu à l'annexe Mairie de Papaïchton située à Cayenne :

- mercredi 19 juillet 2023 de 8h à 12h.
À l'issue de la procédure, le préfet de la région Guyane sera susceptible de délivrer ou refuser le permis de construire.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie de Papaïchton. Ce même rapport, avec ses conclusions motivées, seront consultables pendant un an sur le site internet suivant :

www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023
Cayenne, le 01 JUIN 2023

Le Prefet

Abonnez-vous en ligne : www.lapostille.fr

Notre adresse mail : lapostille@orange.fr